

Département de Lot-et-Garonne

**Commune de BON-ENCONTRE**

**ARRETE**

**du 30 NOVEMBRE 2021 – N° 2021/38**

**- Extrait du registre -**

**VENTE AU DEBALLAGE**

**Occupation du Domaine Public** (Parking du Centre Jacques-Prévert – Rue Pasteur)  
**Association APE de Bon-Encontre**

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Madame Evelyne BRIAND,  
Présidente de l'Association APE de Bon-Encontre, conformément à l'arrêté  
ministériel du 9 Janvier 2009,

**ARRETONS**

ARTICLE 1 : Madame Evelyne BRIAND, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Bon-Encontre est autorisée à procéder à une vente de sandwiches, gâteaux et crêpes dans le cadre du Marché de Noël.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parking du Centre Jacques-Prévert, **le samedi 18 décembre 2021** de 16 h 30 à 23 h 00.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Le Maire,  
Laurence LAMY**

**Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,**

